

IV

(Actes adoptés, avant le 1^{er} décembre 2009, en application du traité CE, du traité UE et du traité Euratom)

DÉCISION 2010/53/PESC DU CONSEIL**du 30 novembre 2009****relative à la conclusion de l'accord entre l'Australie et l'Union européenne sur la sécurité des informations classifiées**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 24,

vu la recommandation de la présidence,

considérant ce qui suit:

- (1) Lors de sa session du 9 mars 2009, le Conseil a décidé d'autoriser la présidence, assistée par le secrétaire général/haut représentant (SG/HR) et avec la pleine participation de la Commission, à engager des négociations avec l'Australie, conformément à l'article 24 du traité sur l'Union européenne, afin de conclure un accord sur la sécurité des informations.
- (2) Ayant été autorisée à engager ces négociations, la présidence, assistée par le SG/HR, a négocié un accord avec l'Australie sur la sécurité des informations classifiées.
- (3) Il convient d'approuver cet accord,

DÉCIDE:

Article premier

L'accord entre l'Australie et l'Union européenne sur la sécurité des informations classifiées est approuvé au nom de l'Union européenne.

Le texte de l'accord est joint à la présente décision.

Article 2

Le président du Conseil est autorisé à désigner la ou les personnes habilitées à signer l'accord à effet d'engager l'Union européenne.

Article 3

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Article 4

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 30 novembre 2009.

Par le Conseil

La présidente

B. ASK